



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1704

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association France Ethiopie Corne de l'Afrique pour le projet de construction et forage d'un puits d'alimentation d'eau potable à Dire Dawa en Ethiopie**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Coste

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Brolquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010**Délibération n° 2010-1704**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association France Ethiopie Corne de l'Afrique pour le projet de construction et forage d'un puits d'alimentation d'eau potable à Dire Dawa en Ethiopie**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Ce dispositif, auquel la Communauté urbaine et la société Veolia Environnement contribuent paritairement à hauteur de 300 000 € par an chacune, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet de la terre à Johannesburg en 2002 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

L'association France Ethiopie Corne de l'Afrique a pour objet de développer la coopération décentralisée et les partenariats entre la France et l'Ethiopie mais aussi de favoriser l'entraide entre la France et l'Ethiopie, y compris l'aide pour le développement. Dans ce cadre, depuis plusieurs années, l'association porte un projet en faveur de la maternité de Dire Dawa. Elle a aussi participé à des projets d'envoi de matériel scolaire pour les écoles à Dire Dawa et à plusieurs projets culturels. Elle a soutenu et participé activement à la signature, en février 2009, de la convention de coopération décentralisée entre la ville de Villeurbanne et la ville de Dire Dawa. Elle soutient par ailleurs les relations entre la Communauté urbaine et la ville d'Addis Abeba.

L'intervention proposée se situe dans la ville de Dire Dawa, capitale régionale administrative située à 500 kilomètres d'Addis Abeba et deuxième plus importante ville du pays. A 1 160 mètres d'altitude, la région a un climat désertique très chaud en journée et modéré la nuit. Cette ville a connu une croissance importante due à sa proximité avec le port de Djibouti et à la construction du chemin de fer franco-éthiopien qui relie le port de Djibouti à Addis-Abeba.

Avec sa population de 342 827 habitants, dont 68 % vivent intra-muros, Dire Dawa est la deuxième ville la plus peuplée en Ethiopie. Or, le système actuel de distribution d'eau de la ville est devenu inadapté pour couvrir l'ensemble de la ville.

Le projet consiste à la réalisation du forage d'un puits pour subvenir aux besoins en eau de 64 800 habitants de Dire Dawa. Les besoins en eau de l'agglomération dépassent de 38 % la production et la population devrait très fortement augmenter à l'avenir. La mise en place de ce forage ramènera ce déficit à 20 %.

Le projet est évalué à un total de 96 023 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 60 000 €.

Lors de sa séance du 2 juin 2010, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est donc de 10 000 €, Veolia Eau apportant 50 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet de construction et forage d'un puits d'alimentation en eau potable à Dire Dawa en Ethiopie,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 10 000 €, au titre de l'année 2010, à l'association France Ethiopie Corne de l'Afrique dont le siège est situé, 58 rue Docteur Ollier - 69100 Villeurbanne,

c) - la convention de financement à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association France Ethiopie Corne de l'Afrique définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention avec l'association France Ethiopie Corne de l'Afrique,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La dépense correspondante d'un montant de 10 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2010 - compte 674 200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.